



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

# Plan de contrôle du Label Rouge n° 31-90

| RÉFÉRENCE DU PLAN | DATE D'APPROBATION<br>PAR L'OC<br>OU RÉFÉRENCE DE L'OC | DATE D'APPROBATION |   |
|-------------------|--|--------------------|---|
| CTP-C-LAn-3190-01 | PC LA 307 V04  | 28/04/2020         | Annule et remplace le<br>plan approuvé le<br>30/04/2014 |

## Plan de contrôle constitué

► de dispositions de contrôle communes, définies dans la décision à consulter sur le site Internet de l'INAO

- Décision INAO- DEC-CONT-6

► de dispositions de contrôle spécifiques développées dans le présent document.

**VERSION APPROUVEE LE 28 AVRIL 2020**

**DISPOSITIONS DE CONTRÔLE SPECIFIQUES**

**Agneau de plus de 14kg carcasse**

**Label Rouge**  
**n° LA 31/90**

## TABLE DES MATIERES

Introduction

A- Application

1. Les opérateurs

2. Répartition des points de contrôle et documents à tenir par les opérateurs

B- Modalités d'habilitation des opérateurs

C- Modalités d'évaluation de l'ODG

D- Mise en œuvre des contrôles

1. Répartition du contrôle interne et externe

2. Méthodes de contrôle

E- Traitement des manquements spécifiques

## INTRODUCTION

Le présent document précise les modalités de contrôle du cahier des charges « Viande et abats frais et surgelés d'agneau de plus de 14kg carcasse, nourri par tétée au pis au moins 60 jours » bénéficiant du signe Label Rouge de l'ODG Association pour la Défense de l'Elevage Traditionnel en Bourbonnais des animaux de boucherie (ADET). Certipaq a été choisi par l'ODG pour assurer le contrôle du cahier des charges de ce produit.

Le contrôle du respect du cahier des charges est organisé par le plan de contrôle constitué de :

- dispositions de contrôle communes à tous SIQO (hors AB) et dispositions de contrôle communes filière, document disponible sur le site internet de l'INAO,
- dispositions de contrôle spécifiques développées ci-après (dans le présent document).

Le plan de contrôle précise les autocontrôles réalisés par les opérateurs sur leur propre activité, les contrôles internes réalisés sous la responsabilité de l'ODG et les contrôles externes réalisés par Certipaq.

Il prévoit les modalités de délivrance de l'habilitation reconnaissant l'aptitude de l'opérateur à satisfaire aux exigences du cahier des charges.

Le plan de contrôle prévoit les modalités de traitement des manquements et mesures associées (pouvant aller jusqu'à la suspension ou le retrait du certificat).

Tous les opérateurs ayant vocation à être inscrits dans le périmètre de certification initiale font l'objet d'une évaluation initiale par Certipaq, avec l'appui de l'ODG, en vue de leur habilitation préalablement à l'octroi de la certification par Certipaq. La certification initiale pourra être délivrée au client, dès lors qu'au moins un opérateur par catégorie nécessaire à une mise en marché du produit, aura fait l'objet d'une habilitation par Certipaq.

Lorsque toutes les conditions requises sont remplies, Certipaq délivre à l'ODG un document de certification officiel (« Certificat ») qui établit de façon claire ou permet d'identifier la portée de la certification octroyée.

Certipaq effectue les contrôles de surveillance des opérateurs tel que prévu dans le plan, dans le respect des fréquences de contrôle qui y figurent.

Certipaq assure la prise de décision de certification sur la base de toutes les informations liées aux évaluations, leur revue et toutes autres informations pertinentes.

## A - APPLICATION

### 1. Les opérateurs

Les présentes dispositions de contrôle spécifiques (DCS) concernent les opérateurs du cahier des charges LR « Viande et abats frais et surgelés d'agneau de plus de 14kg carcasse, nourri par tétée au pis au moins 60 jours » dont l'organisme de défense et de gestion est l'Association pour la Défense de l'Élevage Traditionnel en Bourbonnais des animaux de boucherie (ADET).

Les catégories d'opérateurs concernées par les présentes dispositions de contrôle spécifiques sont les OPST et celles prévues aux DCC de la filière gros bovins de boucherie label rouge à l'exception des ateliers d'élaboration de produits transformés.

### 2. Répartition des points de contrôle et documents à tenir par les opérateurs

Durée minimum de conservation des documents relatifs aux autocontrôles : pas d'exigence spécifique

| Opérateurs | Points à contrôler concernés |  | Documents (papiers ou numériques) à tenir par l'opérateur (liste indicative et non exhaustive)  |
|------------|------------------------------|--|---|
| Eleveur    | <b>C4</b>                    | <b>Interdiction de cession des animaux</b>   | Etat des lieux des pratiques et recommandations relatives à la qualité sanitaire de l'eau d'abreuvement des animaux d'élevage » publié par l'ANSES en décembre 2010 |
|            | S1                           | Traçabilité des animaux et de leur alimentation en cas de coexistence sur un même site de plusieurs productions d'agneau au cours d'une même période |   |
|            | <b>C10</b>                   | <b>Allaitement maternel (par tétée au pis)</b>   |   |
|            | <b>C16</b>                   | <b>Autonomie alimentaire du troupeau</b>   |   |
|            | S2                           | Additifs interdits   |   |
|            | S3                           | Pratiques nécessaires à la bonne conservation des foins, pailles, et fourrages   |   |
|            | S4                           | Qualité de l'eau en bâtiment   |   |
|            | S5                           | Abreuvement  |   |
|            | <b>S6</b>                    | <b>Races des reproducteurs mâles et femelles</b>   |   |
|            | S7                           | Modalités de castration (lorsque celle-ci est réalisée)  |   |
|            | S8                           | Éclairage  |   |
|            | S9                           | Abreuvement  |   |
|            | S10                          | Aération   |   |
| S11        | Tenue des bâtiments          |  |   |
| S12        | Abris sur prairies           |  |   |

| Opérateurs                               | Points à contrôler concernés |   | Documents (papiers ou numériques) à tenir par l'opérateur (liste indicative et non exhaustive)   |
|--|------------------------------|---|--|
|  | S13                          | Identification des agneaux exclus du label rouge                          |  |
|  | S14                          | Propreté des animaux  |  |
|  | <b>S16</b>                   | <b>Age d'abattage</b>   |  |
| Fabricant d'aliment industriel           | S2                           | Additifs interdits  | /  |
| Fabricant d'aliment à la ferme           | S2                           | Additifs interdits  | /  |
| Centre de transit                        | S14                          | Propreté des animaux  | /  |
| OPST                                     | <b>S16</b>                   | <b>Age d'abattage</b>   | Carnets des annonces et carnets d'agnelage transmis par l'éleveur<br>Données de labellisation transmises par l'abattoir  |
| Abatteur/abattoir                        | S14                          | Propreté des animaux  | Enregistrement de l'état de propreté des animaux<br>Bordereau de labellisation<br>Données de labellisation<br>Documents de traçabilité<br>Certificat de Garantie |
|  | S15 (Cf. C31)                | Délai maximal enlèvement des animaux-abattage                             |  |
|  | <b>S16</b>                   | <b>Age d'abattage</b>   |  |
|  | S17 (Cf. C35)                | Délai maximal entre arrivée des animaux à l'abattoir et abattage          |  |
|  | S18                          | Procédures et instructions de maîtrise de l'ambiance des chambres froides |  |
|  | <b>S19</b>                   | <b>Poids de carcasse</b>  |  |
|  | S20                          | Couleur de la viande à la coupe   |  |
|  | S21                          | Qualité du gras   |  |
|  | <b>C42</b>                   | <b>Classes d'état d'engraissement autorisées</b>                          |  |
|  | <b>S22 (Cf. C43)</b>         | <b>Classes de conformation autorisées</b>                                 |  |
|  | S23                          | Identification des carcasses  |  |
|  | S24 (Cf. C44)                | Liste des abats labellisables   |  |
|  | S25                          | Caractéristiques des abats  |  |
|  | S27                          | Séparation abats-carcasse   |  |
| S28                                      | Refroidissement des abats    |   |  |
| S32                                      | Certificat de garantie       |   |  |
| Atelier de découpe et de conditionnement | S26                          | Mode de conditionnement des abats   | Procédures de conditionnement<br>Certificat de Garantie  |
|  | S31                          | Modes de conditionnement de la viande                                     |  |
|  | S32                          | Certificat de garantie  |  |
| Atelier de surgélation                   | S29 (Cf. C63)                | Procédé de surgélation/cinétique de descente en température               | /  |
|  | S30 (Cf. C64)                | Date de durabilité minimale (DDM)   |  |

**B - MODALITES D'HABILITATION DES OPERATEURS**

| Catégorie d'opérateurs | Modalités (sur site / documentaire) | Contrôle documentaire en vue de l'habilitation réalisé par (OC/ODG) | Contrôle sur site en vue de l'habilitation réalisé par (OC/ODG) | Lorsque le contrôle documentaire doit être suivi d'un contrôle sur site : délai de réalisation (en mois) |
|------------------------|-------------------------------------|---|---|--|
| OPST                   | Sur site                            | /   | OC  | /  |
| Centre de transit      | Sur site                            | /   | OC  | /  |

## C - MODALITES D'EVALUATION DE L'ODG

Durée minimum de conservation des documents relatifs au contrôle interne : pas d'exigence spécifique.

| Numéro | Thématique              | Points à évaluer lors de l'évaluation initiale  | Points à évaluer au cours de l'évaluation de suivi   |
|--------|-------------------------|---|--|
| A      | Gestion des étiquetages | - Contrôle documentaire des procédures d'élaboration et validation des nouveaux étiquetages | - Contrôle documentaire des procédures d'élaboration et validation des nouveaux étiquetages (nouveaux ou refonte)<br>- Contrôle documentaire du suivi et respect de la validation des étiquetages<br>- Contrôle documentaire par sondage des étiquetages validés |



## D - MISE EN OEUVRE DES CONTRÔLES

### 1. Répartition du contrôle interne et externe

Les contrôles de la filière Viande et abats frais et surgelés d'agneau de plus de 14kg carcasse, nourri par tétée au pis au moins 60 jours sont répartis entre le contrôle interne et le contrôle externe selon les fréquences détaillées dans le tableau ci-dessous.

| Libellé de l'activité ou du type de contrôle concerné | Fréquences minimales des contrôles internes | Fréquences minimales des contrôles externes |
|---|---|---|
| OPST  | 1 contrôle / OPST / an                      | 2 contrôles / OPST / an                     |
| Centre de transit                                     | 1 contrôle / centre / an                    | 1 contrôle / centre / an                    |

### 2. Méthodes de contrôle

| Opérateurs | Numéro     | Points à contrôler   | PPC / CCC | Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation           | Autocontrôles               | Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes  |
|------------|------------|--|-----------|--|-----------------------------|--|
| Eleveur    | <b>C4</b>  | <b><u>Interdiction de cession des animaux</u></b>  | PPC/CCC   | Cf. DCC filière "Agneaux"  | Cf. DCC filière "Agneaux"   | Cf. DCC filière "Agneaux"  |
| Eleveur    | S1         | Traçabilité des animaux et de leur alimentation en cas de coexistence sur un même site de plusieurs productions d'agneau au cours d'une même période | /         | Contrôle visuel de l'exploitation (conception des bâtiments et des installations de stockage des aliments) | Tenue du registre d'élevage | Contrôle visuel de l'exploitation<br>Contrôle documentaire de l'existence de rubriques distinctes (LR-non LR) dans le registre d'élevage |
| Eleveur    | <b>C10</b> | <b><u>Allaitement maternel (par tétée au pis)</u></b>  | PPC/CCC   | Cf. DCC filière "Agneaux"  | Cf. DCC filière "Agneaux"   | Cf. DCC filière "Agneaux"  |
| Eleveur    | <b>C16</b> | <b>Autonomie alimentaire du troupeau</b>   | PPC       | Cf. DCC filière "Agneaux"  | Cf. DCC filière "Agneaux"   | Cf. DCC filière "Agneaux"  |

| Opérateurs  | Numéro | Points à contrôler   | PPC / CCC | Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation | Autocontrôles                                      | Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes |
|---|--------|--|-----------|--|--|---|
| Eleveur<br>Fabricant d'aliments industriel<br>Fabricant d'aliments à la ferme | S2     | Additifs interdits   | /         | Cf. méthodes de contrôles C9 DCC filière "Agneaux"   | Cf. méthodes de contrôles C9 DCC filière "Agneaux" | Cf. méthodes de contrôles C9 DCC filière "Agneaux"                                      |
| Eleveur   | S3     | Pratiques nécessaires à la bonne conservation des foins, pailles, et fourrages | /         | Contrôle visuel des conditions de stockage prévues   | /  | Contrôle visuel des conditions de stockage  |

| Opérateurs | Numéro | Points à contrôler                               | PPC / CCC | Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation   | Autocontrôles  | Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes  |
|------------|--------|--|-----------|--|--|--|
| Eleveur    | S4     | Qualité de l'eau en bâtiment                     | /         | <p>Contrôle visuel du système d'alimentation en eau : adduction ou réseau<br/>En cas d'adduction : contrôle visuel (eau claire, sans excrément et sans odeur)<br/>En cas d'eau d'abreuvement non issue du réseau d'eau public : contrôle documentaire des bulletins d'analyse de l'eau et des résultats au regard des normes ANSES</p> <p><i>Etat des lieux des pratiques et recommandations relatives à la qualité sanitaire de l'eau d'abreuvement des animaux d'élevage » publié par l'ANSES en décembre 2010</i></p> | En cas d'eau d'abreuvement non issue du réseau d'eau public : analyse de l'eau (1 fois tous les 5 ans) | <p>Contrôle visuel du système d'alimentation en eau : adduction ou réseau<br/>En cas d'adduction : contrôle visuel (eau claire, sans excrément et sans odeur)<br/>En cas d'eau d'abreuvement non issue du réseau d'eau public : contrôle documentaire des bulletins d'analyse de l'eau et des résultats au regard des normes ANSES (analyse de moins de 5 ans)</p> <p><i>Etat des lieux des pratiques et recommandations relatives à la qualité sanitaire de l'eau d'abreuvement des animaux d'élevage » publié par l'ANSES en décembre 2010</i></p> |
| Eleveur    | S5     | Abreuvement                                      | /         | Contrôle visuel de la présence de points d'eau en pâture   | /  | Contrôle visuel de la présence de points d'eau en pâture   |
| Eleveur    | S6     | <b>Races des reproducteurs mâles et femelles</b> | PPC       | <p>Contrôle documentaire de la race<br/>Contrôle visuel des animaux</p> <p><i>Registre d'élevage<br/>Carnet d'agnelage</i></p>   | Tenue du carnet d'agnelage et du registre d'élevage  | <p>Contrôle documentaire de la race<br/>Contrôle visuel des animaux</p> <p><i>Registre d'élevage<br/>Carnet d'agnelage</i></p>   |

| Opérateurs | Numéro | Points à contrôler                                      | PPC / CCC | Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation | Autocontrôles  | Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes   |
|------------|--------|---|-----------|--|--|---|
| Eleveur    | S7     | Modalités de castration (lorsque celle-ci est réalisée) | /         | Entretien avec l'éleveur   | Enregistrement des opérations de castration<br>Enregistrement des dates de stérilisation<br>Enregistrement des dates de castration et de sevrage | Contrôle visuel de la présence du matériel pour la castration<br>Contrôle documentaire des enregistrements des dates de stérilisation, de castration et de sevrage<br>Contrôle documentaire de l'âge des animaux<br><br><i>Registre d'élevage</i> |
| Eleveur    | S8     | Éclairage   | /         | Contrôle visuel de la luminosité naturelle des bâtiments (possibilité de lire)                   | Enregistrement des modifications structurelles (Plan et/ou équipement des bâtiments)   | Contrôle visuel de la luminosité naturelle des bâtiments (possibilité de lire)  |
| Eleveur    | S9     | Abreuvement   | /         | Contrôle visuel du type de système d'abreuvement, et de l'accessibilité                          | Enregistrement des modifications structurelles (Plan et/ou équipement des bâtiments)   | En cas de modification du bâtiment :<br>Contrôle visuel du type de système d'abreuvement, et de l'accessibilité   |
| Eleveur    | S10    | Aération  | /         | Contrôle visuel des moyens d'aération en place   | Enregistrement des modifications structurelles (Plan et/ou équipement des bâtiments)   | Contrôle visuel des moyens d'aération en place  |
| Eleveur    | S11    | Tenue des bâtiments                                     | /         | Contrôle visuel de l'entretien et de la propreté des bâtiments                                   | /  | Contrôle visuel de l'entretien et de la propreté des bâtiments  |

| Opérateurs                   | Numéro        | Points à contrôler                               | PPC / CCC | Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation       | Autocontrôles   | Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes  |
|------------------------------|---------------|--|-----------|--|---|--|
| Eleveur                      | S12           | Abris sur prairies                               | /         | Contrôle visuel dans les pâtures de la présence d'abris<br>Contrôle documentaire de la déclaration PAC | /   | Contrôle visuel dans les pâtures de la présence d'abris<br>Contrôle documentaire de la déclaration PAC   |
| Eleveur                      | S13           | Identification des agneaux exclus du label rouge | /         | Contrôle visuel de la présence du matériel d'identification  | Enregistrement et/ou marquage des agneaux exclus du label | Contrôle visuel du marquage des agneaux exclus du label<br>Et/ou Contrôle documentaire de l'enregistrement des agneaux exclus du label sur le registre d'élevage (carnet d'agnelage, bon de livraison) |
| Eleveur<br>Centre de transit | S14           | Propreté des animaux                             | /         | Sans objet   | /   | Contrôle visuel si embarquement lors du contrôle   |
| Abatteur/abattoir            | S14           | Propreté des animaux                             | /         | Sans objet   | Enregistrement de l'état de propreté des animaux          | Contrôle documentaire et visuel de l'état de propreté des animaux<br><br><i>Enregistrement de l'état de propreté des animaux</i>   |
| Abatteur/abattoir            | S15 (Cf. C31) | Délai maximal enlèvement des animaux-abattage    | /         | Cf. DCC filière "Agneaux"  | Cf. DCC filière "Agneaux"                                 | Cf. DCC filière "Agneaux"  |

| Opérateurs        | Numéro        | Points à contrôler   | PPC / CCC   | Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation | Autocontrôles   | Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes  |
|-------------------|---------------|--|-------------|--|---|--|
| OPST              | <b>S16</b>    | <b><u>Age d'abattage</u></b>                                     | PPC/<br>CCC | Contrôle documentaire des dispositions prévues<br><br><i>Instructions de tri des agneaux</i>     | Conservation des carnets d'agnelage   | Contrôle documentaire de l'âge des agneaux présentés à la labellisation à partir des carnets des annonces et des carnets d'agnelage transmis par l'éleveur<br>Contrôle fait lors de la présentation des agneaux à l'abattage |
| Eleveur           | <b>S16</b>    | <b><u>Age d'abattage</u></b>                                     | PPC/<br>CCC | Sans objet   | Tenue du carnet d'agnelage<br>Enregistrement des dates de sortie des agneaux de l'exploitation                    | Contrôle documentaire des âges de sortie des agneaux<br><br><i>Carnet d'agnelage</i>   |
| Abatteur/abattoir | <b>S16</b>    | <b><u>Age d'abattage</u></b>                                     | PPC/<br>CCC | Sans objet   | Tenue à jour et conservation des bordereaux de labellisation, fiches de livraison des agneaux et tickets de pesée | Contrôle documentaire de l'âge des animaux sélectionnés<br><br><i>Fiche de livraison des agneaux</i><br><i>Bordereau de labellisation</i><br><i>Ticket de pesée</i>  |
| Abatteur/abattoir | S17 (Cf. C35) | Délai maximal entre arrivée des animaux à l'abattoir et abattage | /           | Cf. DCC filière "Agneaux"  | Cf. DCC filière "Agneaux"   | Cf. DCC filière "Agneaux"  |

| Opérateurs        | Numéro     | Points à contrôler  | PPC / CCC | Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation  | Autocontrôles   | Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes   |
|-------------------|------------|---|-----------|---|---|---|
| Abatteur/abattoir | S18        | Procédures et instructions de maîtrise de l'ambiance des chambres froides | /         | Contrôle documentaire de l'existence et de la pertinence des procédures de maîtrise des conditions de ressuage  | Tenue à jour des procédures et instructions de maîtrise de l'ambiance des chambres froides  | Contrôle documentaire de la pertinence des éventuelles modifications introduites dans les procédures de maîtrise des conditions d'ambiance des chambres froides   |
| Abatteur/abattoir | <b>S19</b> | <b>Poids de carcasse</b>  | PPC       | Contrôle visuel sur site du fait que les agents classificateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses<br>Contrôle documentaire de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses | Enregistrement et conservation du ticket de pesée<br>Tenue à jour des données de labellisation et des bordereaux de labellisation | Contrôle visuel sur site de fait que les agents classificateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses<br>Contrôle documentaire du ticket de pesée<br>Contrôle visuel et documentaire des carcasses labellisées<br>Contrôle documentaire de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses en cas de modification<br><br><i>Ticket de pesée</i><br><i>Bordereaux de labellisation</i><br><i>Données de labellisation</i><br><i>Procédure ou document équivalent</i> |



| Opérateurs        | Numéro | Points à contrôler              | PPC / CCC | Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation   | Autocontrôles   | Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes   |
|-------------------|--------|---------------------------------|-----------|--|---|---|
| Abatteur/abattoir | S20    | Couleur de la viande à la coupe | /         | <p>Contrôle visuel sur site du fait que les agents classificateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses</p> <p>Contrôle documentaire de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses</p> | <p>Tenue à jour des données de labellisation et des bordereaux de labellisation</p> <p>Tenue à jour de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses</p> | <p>Contrôle visuel sur site du fait que les agents classificateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses</p> <p>Contrôle visuel de la couleur de la viande</p> <p>Contrôle documentaire des données de labellisation</p> <p>Contrôle documentaire de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses en cas de modification</p> <p><i>Bordereaux de labellisation</i><br/><i>Données de labellisation</i><br/><i>Procédure ou document équivalent</i></p> |

| Opérateurs        | Numéro               | Points à contrôler                               | PPC / CCC | Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation  | Autocontrôles  | Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes   |
|-------------------|----------------------|--|-----------|---|--|---|
| Abatteur/abattoir | S21                  | Qualité du gras                                  | /         | Contrôle visuel sur site du fait que les agents classificateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses<br>Contrôle documentaire de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses | Tenue à jour des données de labellisation et des bordereaux de labellisation<br>Tenue à jour de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses | Contrôle visuel sur site du fait que les agents classificateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses<br>Contrôle visuel de l'aspect du gras<br>Contrôle documentaire des données de labellisation<br>Contrôle documentaire de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses en cas de modification<br><br><i>Bordereaux de labellisation<br/>Données de labellisation<br/>Procédure ou document équivalent</i> |
| Abatteur/abattoir | <b>C42</b>           | <b>Classes d'état d'engraissement autorisées</b> | PPC       | Cf. DCC filière "Agneaux"   | Cf. DCC filière "Agneaux"  | Cf. DCC filière "Agneaux"   |
| Abatteur/abattoir | <b>S22 (Cf. C43)</b> | <b>Classes de conformation autorisées</b>        | PPC       | Cf. DCC filière "Agneaux"   | Cf. DCC filière "Agneaux"  | Cf. DCC filière "Agneaux"   |

| Opérateurs        | Numéro        | Points à contrôler            | PPC / CCC | Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation      | Autocontrôles   | Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes  |
|-------------------|---------------|-------------------------------|-----------|---|---|--|
| Abatteur/abattoir | S23           | Identification des carcasses  | /         | Contrôle visuel des modalités d'identification des carcasses prévues                                  | Apposition du tampon LR par un agent mandaté par l'ODG    | Contrôle visuel de la conformité des modalités d'identification des carcasses<br>Contrôle visuel que le matériel de certification est conservé en toute sécurité (roulette, certificat de garantie)                  |
| Abatteur/abattoir | S24 (Cf. C44) | Liste des abats labellisables | /         | Cf. DCC filière "Agneaux"   | Cf. DCC filière "Agneaux"                                 | Cf. DCC filière "Agneaux"  |
| Abatteur/abattoir | S25           | Caractéristiques des abats    | /         | Contrôle documentaire de l'existence et de la pertinence de la procédure de tri des abats Label Rouge | Tenue à jour de la procédure de tri des abats Label Rouge | Contrôle visuel des abats Label Rouge<br>Contrôle documentaire de l'existence et de la pertinence de la procédure de tri des abats Label Rouge en cas de modification<br><br><i>Procédure ou document équivalent</i> |

| Opérateurs                               | Numéro | Points à contrôler                | PPC / CCC | Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation                          | Autocontrôles   | Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes   |
|--|--------|-----------------------------------|-----------|---|---|---|
| Atelier de découpe et de conditionnement | S26    | Mode de conditionnement des abats | /         | Contrôle documentaire de l'existence et de la pertinence de la procédure de conditionnement des abats                     | Tenue à jour de la procédure de conditionnement des abats | Contrôle visuel du mode de conditionnement des abats<br>Contrôle documentaire de l'existence et de la pertinence de la procédure de conditionnement des abats en cas de modification<br><br><i>Procédure ou document équivalent</i> |
| Abatteur/abattoir                        | S27    | Séparation abats-carcasse         | /         | Contrôle documentaire et visuel des modalités de séparation abats-carcasse prévues<br><br><i>Documents de traçabilité</i> | Enregistrement des lots labellisés et pièces labellisées  | Contrôle documentaire et visuel du maintien de la traçabilité sur la chaîne (lien entre la carcasse et les abats)<br><br><i>Documents de traçabilité</i>  |
| Abatteur/abattoir                        | S28    | Refroidissement des abats         | /         | Contrôle documentaire des enregistrements de températures prévus  | Prise et enregistrement des températures                  | Contrôle visuel : entrée immédiate en frigo<br>Contrôle documentaire des enregistrements de températures  |

| Opérateurs  | Numéro        | Points à contrôler  | PPC / CCC | Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation | Autocontrôles                                   | Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes   |
|---|---------------|---|-----------|--|---|---|
| Atelier de surgélation  | S29 (Cf. C63) | Procédé de surgélation/cinétique de descente en température | /         | Cf. DCC filière "Agneaux"  | Cf. DCC filière "Agneaux"                       | Cf. DCC filière "Agneaux"   |
| Atelier de surgélation  | S30 (Cf. C64) | Date de durabilité minimale (DDM)                           | /         | Cf. DCC filière "Agneaux"  | Cf. DCC filière "Agneaux"                       | Cf. DCC filière "Agneaux"   |
| Atelier de découpe et de conditionnement                      | S31           | Modes de conditionnement de la viande                       | /         | Contrôle documentaire de l'existence et de la pertinence de la procédure de conditionnement      | Tenue à jour de la procédure de conditionnement | Contrôle visuel du mode de conditionnement<br>Contrôle documentaire de l'existence et de la pertinence de la procédure de conditionnement en cas de modification<br><br><i>Procédure ou document équivalent</i> |
| Abatteur/abattoir<br>Atelier de découpe et de conditionnement | S32           | Certificat de garantie                                      | /         | Contrôle documentaire du Certificat de Garantie prévu  | Edition du Certificat de Garantie               | Contrôle documentaire du Certificat de Garantie émis et de sa complétude  |

E - TRAITEMENT DES MANQUEMENTS SPECIFIQUES

Manquements opérateurs :

\*En cas de récurrence, il convient de se référer aux dispositions prévues dans le cadre du suivi

| Opérateur | Numéro    | Points à contrôler   | Libellés des manquements   | Type         | Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non) | Mesure de traitement en 1er constat                | Modalité de vérification du retour à la conformité | Récurrence<br>Mesure de traitement en 2ème constat<br>(et modalité de vérification du retour à la conformité) | Récurrence<br>Mesure de traitement en 3ème constat<br>(et modalité de vérification du retour à la conformité) |
|-----------|-----------|--|--|--------------|--|--|--|---|---|
| Eleveur   | <b>C4</b> | <b><u>Interdiction de cession des animaux</u></b>  | Cf. DCC filière "Agneaux"  | Suivi        | Oui  | Retrait du bénéfice du Label des agneaux concernés | Contrôle supplémentaire                            | Retrait du bénéfice du Label des agneaux concernés + Retrait d'habilitation                                   | /   |
| Eleveur   | S1        | Traçabilité des animaux et de leur alimentation en cas de coexistence sur un même site de plusieurs productions d'agneau au cours d'une même période | Absence ou défaut de traçabilité des animaux et/ou de l'alimentation | Habilitation | Oui  | Refus d'habilitation                               | /  | /   | /   |
| Eleveur   | S1        | Traçabilité des animaux et de leur alimentation en cas de coexistence sur un même site de plusieurs productions d'agneau au cours d'une même période | Absence ou défaut de traçabilité des animaux et/ou de l'alimentation | Suivi        | Oui  | Suspension d'habilitation                          | Contrôle supplémentaire                            | Retrait d'habilitation  | /   |

| Opérateur   | Numéro     | Points à contrôler   | Libellés des manquements                          | Type                                    | Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non) | Mesure de traitement en 1er constat     | Modalité de vérification du retour à la conformité    | Récurrance<br>Mesure de traitement en 2ème constat<br>(et modalité de vérification du retour à la conformité) | Récurrance<br>Mesure de traitement en 3ème constat<br>(et modalité de vérification du retour à la conformité) |
|---|------------|--|---|---|--|---|---|---|---|
| Eleveur   | <b>C10</b> | <b>Allaitement maternel (par tétée au pis)</b>                                 | Cf. DCC filière "Agneaux"                         | Cf. DCC filière "Agneaux"               | Cf. DCC filière "Agneaux"  | Cf. DCC filière "Agneaux"               | Cf. DCC filière "Agneaux"                             | Cf. DCC filière "Agneaux"   | Cf. DCC filière "Agneaux"   |
| Eleveur   | <b>C16</b> | <b>Autonomie alimentaire du troupeau</b>                                       | Cf. DCC filière "Agneaux"                         | Suivi                                   | Oui  | Avertissement                           | Contrôle supplémentaire                               | Suspension d'habilitation<br>(Contrôle supplémentaire)  | Retrait d'habilitation  |
| Eleveur<br>Fabricant d'aliments à la ferme<br>Fabricant d'aliments industriel | S2         | Additifs interdits   | Cf. DCC filière "Agneaux" manquement C9           | Cf. DCC filière "Agneaux" manquement C9 | Cf. DCC filière "Agneaux" manquement C9                          | Cf. DCC filière "Agneaux" manquement C9 | Cf. DCC filière "Agneaux" manquement C9               | Cf. DCC filière "Agneaux" manquement C9   | Cf. DCC filière "Agneaux" manquement C9   |
| Eleveur   | S3         | Pratiques nécessaires à la bonne conservation des foins, pailles, et fourrages | Conditions de stockage des aliments non conformes | Habilitation                            | Oui  | Refus temporaire d'habilitation         | Contrôle supplémentaire interne ou externe            | Refus d'habilitation  | /   |
| Eleveur   | S3         | Pratiques nécessaires à la bonne conservation des foins, pailles, et fourrages | Conditions de stockage des aliments non conformes | Suivi                                   | Oui  | Avertissement                           | Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe | Contrôle supplémentaire   | Suspension d'habilitation<br>(Contrôle supplémentaire)  |
| Eleveur   | S4         | Qualité de l'eau en bâtiment   | Qualité de l'eau non conforme                     | Habilitation                            | Oui  | Refus temporaire d'habilitation         | Contrôle supplémentaire interne ou externe            | Refus d'habilitation  | /   |
| Eleveur   | S4         | Qualité de l'eau en bâtiment   | Qualité de l'eau non conforme                     | Suivi                                   | Oui  | Avertissement                           | Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe | Contrôle supplémentaire   | Suspension d'habilitation<br>(Contrôle supplémentaire)  |

| Opérateur | Numéro    | Points à contrôler                                      | Libellés des manquements                         | Type         | Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non) | Mesure de traitement en 1er constat                     | Modalité de vérification du retour à la conformité    | Réurrence<br>Mesure de traitement en 2ème constat<br>(et modalité de vérification du retour à la conformité) | Réurrence<br>Mesure de traitement en 3ème constat<br>(et modalité de vérification du retour à la conformité) |
|-----------|-----------|---|--|--------------|--|---|---|--|--|
| Eleveur   | S5        | Abreuvement   | Pas d'accès à de points d'eau                    | Habilitation | Oui  | Refus temporaire d'habilitation                         | Contrôle supplémentaire interne ou externe            | Refus d'habilitation   | /  |
| Eleveur   | S5        | Abreuvement   | Pas d'accès à de points d'eau                    | Suivi        | Oui  | Avertissement   | Contrôle supplémentaire interne                       | Contrôle supplémentaire  | Suspension d'habilitation<br>(Contrôle supplémentaire)   |
| Eleveur   | <b>S6</b> | <b>Races des reproducteurs mâles et femelles</b>        | Animal de type racial non conforme               | Habilitation | Oui  | Refus temporaire d'habilitation                         | Contrôle supplémentaire                               | Refus d'habilitation   | /  |
| Eleveur   | <b>S6</b> | <b>Races des reproducteurs mâles et femelles</b>        | Animal de type racial non conforme               | Suivi        | Oui  | Retrait du bénéfice du Label pour les animaux concernés | Contrôle supplémentaire                               | Suspension d'habilitation<br>(Contrôle supplémentaire)   | Retrait d'habilitation   |
| Eleveur   | S7        | Modalités de castration (lorsque celle-ci est réalisée) | Modalités de castration envisagées non conformes | Habilitation | Oui  | /   | Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe | /*   | /*   |
| Eleveur   | S7        | Modalités de castration (lorsque celle-ci est réalisée) | Animal de type racial non conforme               | Suivi        | Oui  | Avertissement   | Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe | Contrôle supplémentaire  | Suspension d'habilitation<br>(Contrôle supplémentaire)   |
| Eleveur   | S8        | Éclairage   | Pas de lumière naturelle en bâtiment             | Habilitation | Oui  | Refus temporaire d'habilitation                         | Contrôle supplémentaire interne ou externe            | Refus d'habilitation   | /  |
| Eleveur   | S8        | Éclairage   | Pas de lumière naturelle en bâtiment             | Suivi        | Oui  | Suspension d'habilitation                               | Contrôle supplémentaire                               | Retrait d'habilitation   | /  |
| Eleveur   | S9        | Abreuvement   | Pas d'accès permanent à un système d'abreuvement | Habilitation | Oui  | Refus temporaire d'habilitation                         | Contrôle supplémentaire interne ou externe            | Refus d'habilitation   | /  |
| Eleveur   | S9        | Abreuvement   | Pas d'accès permanent à un système d'abreuvement | Suivi        | Oui  | Avertissement   | Contrôle supplémentaire interne                       | Contrôle supplémentaire  | Suspension d'habilitation<br>(Contrôle supplémentaire)   |



| Opérateur | Numéro | Points à contrôler                               | Libellés des manquements   | Type         | Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non) | Mesure de traitement en 1er constat | Modalité de vérification du retour à la conformité    | Récurrance<br>Mesure de traitement en 2ème constat<br>(et modalité de vérification du retour à la conformité) | Récurrance<br>Mesure de traitement en 3ème constat<br>(et modalité de vérification du retour à la conformité) |
|-----------|--------|--|--|--------------|--|-------------------------------------|---|---|---|
| Eleveur   | S10    | Aération   | Système d'aération insuffisant   | Habilitation | Oui  | Refus temporaire d'habilitation     | Contrôle supplémentaire interne ou externe            | Refus d'habilitation  | /   |
| Eleveur   | S10    | Aération   | Système d'aération insuffisant   | Suivi        | Oui  | Avertissement                       | Contrôle supplémentaire interne                       | Contrôle supplémentaire   | Suspension d'habilitation<br>(Contrôle supplémentaire)  |
| Eleveur   | S11    | Tenue des bâtiments                              | Bâtiments sales et/ou mal entretenus   | Habilitation | Oui  | Refus temporaire d'habilitation     | Contrôle supplémentaire interne ou externe            | Refus d'habilitation  | /   |
| Eleveur   | S11    | Tenue des bâtiments                              | Bâtiments sales et/ou mal entretenus   | Suivi        | Oui  | Avertissement                       | Contrôle supplémentaire interne                       | Contrôle supplémentaire   | Suspension d'habilitation<br>(Contrôle supplémentaire)  |
| Eleveur   | S12    | Abris sur prairies                               | Absence d'abris  | Habilitation | Oui  | Refus temporaire d'habilitation     | Contrôle supplémentaire interne ou externe            | Refus d'habilitation  | /   |
| Eleveur   | S12    | Abris sur prairies                               | Absence d'abris  | Suivi        | Oui  | Avertissement                       | Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe | Contrôle supplémentaire   | Suspension d'habilitation<br>(Contrôle supplémentaire)  |
| Eleveur   | S13    | Identification des agneaux exclus du label rouge | Absence d'identification et d'enregistrement des agneaux exclus du Label Rouge | Habilitation | Oui  | Refus temporaire d'habilitation     | Contrôle supplémentaire interne ou externe            | Refus d'habilitation  | /   |
| Eleveur   | S13    | Identification des agneaux exclus du label rouge | Absence d'identification et d'enregistrement des agneaux exclus du Label Rouge | Suivi        | Oui  | Avertissement                       | Contrôle supplémentaire interne                       | Contrôle supplémentaire   | Suspension d'habilitation<br>(Contrôle supplémentaire)  |

| Opérateur   | Numéro        | Points à contrôler   | Libellés des manquements  | Type                      | Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non) | Mesure de traitement en 1er constat                     | Modalité de vérification du retour à la conformité                       | Récurrance<br>Mesure de traitement en 2ème constat<br>(et modalité de vérification du retour à la conformité) | Récurrance<br>Mesure de traitement en 3ème constat<br>(et modalité de vérification du retour à la conformité) |
|---|---------------|--|---|---------------------------|--|---|--|---|---|
| Eleveur<br>Centre de transit<br>Abatteur/abattoir | S14           | Propreté des animaux   | Propreté des animaux non conforme   | Suivi                     | Oui  | Avertissement   | Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe                    | Contrôle supplémentaire   | Suspension d'habilitation<br>( <i>Contrôle supplémentaire</i> )   |
| Abatteur/abattoir                                 | S15 (Cf. C31) | Délai maximal enlèvement des animaux-abattage                    | Cf. DCC filière "Agneaux"   | Cf. DCC filière "Agneaux" | Cf. DCC filière "Agneaux"  | Cf. DCC filière "Agneaux"                               | Cf. DCC filière "Agneaux"  | Cf. DCC filière "Agneaux"   | Cf. DCC filière "Agneaux"   |
| OPST  | <b>S16</b>    | <b>Age d'abattage</b>  | Dispositions prévues non conformes  | Habilitation              | Oui  | Refus temporaire d'habilitation                         | Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni | Refus d'habilitation  | /   |
| OPST  | <b>S16</b>    | <b>Age d'abattage</b>  | Présentation à la labellisation d'animaux dont la durée de présence sur l'exploitation est insuffisante | Suivi                     | Oui  | Avertissement   | Contrôle supplémentaire documentaire                                     | Suspension d'habilitation<br>( <i>Contrôle supplémentaire</i> )   | Retrait d'habilitation  |
| Eleveur   | <b>S16</b>    | <b>Age d'abattage</b>  | Présentation d'animaux non conformes en âge   | Suivi                     | Oui  | Retrait du bénéfice du Label pour les animaux concernés | Contrôle supplémentaire  | Suspension d'habilitation<br>( <i>Contrôle supplémentaire</i> )   | Retrait d'habilitation  |
| Abatteur/abattoir                                 | <b>S16</b>    | <b>Age d'abattage</b>  | Age d'abattage non conforme   | Suivi                     | Oui  | Retrait du bénéfice du Label pour les animaux concernés | Contrôle supplémentaire  | Retrait du bénéfice du Label + Suspension d'habilitation<br>( <i>Contrôle supplémentaire</i> )                | Retrait du bénéfice du Label + Retrait d'habilitation   |
| Abatteur/abattoir                                 | S17 (Cf. C35) | Délai maximal entre arrivée des animaux à l'abattoir et abattage | Cf. DCC filière "Agneaux"   | Cf. DCC filière "Agneaux" | Cf. DCC filière "Agneaux"  | Cf. DCC filière "Agneaux"                               | Cf. DCC filière "Agneaux"  | Cf. DCC filière "Agneaux"   | Cf. DCC filière "Agneaux"   |

| Opérateur         | Numéro | Points à contrôler              | Libellés des manquements   | Type         | Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non) | Mesure de traitement en 1er constat                     | Modalité de vérification du retour à la conformité                       | Récurrance<br>Mesure de traitement en 2ème constat<br>(et modalité de vérification du retour à la conformité) | Récurrance<br>Mesure de traitement en 3ème constat<br>(et modalité de vérification du retour à la conformité) |
|-------------------|--------|---------------------------------|--|--------------|--|---|--|---|---|
| Abatteur/abattoir | S19    | Poids de carcasse               | Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents classificateurs | Habilitation | Oui  | Refus temporaire d'habilitation                         | Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni | Refus d'habilitation  | /   |
| Abatteur/abattoir | S19    | Poids de carcasse               | Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents classificateurs | Suivi        | Oui  | Avertissement   | Lors du prochain contrôle de suivi externe                               | Contrôle supplémentaire   | Suspension d'habilitation<br>(Contrôle supplémentaire)  |
| Abatteur/abattoir | S19    | Poids de carcasse               | Poids minimum des carcasses non conforme   | Suivi        | Oui  | Retrait du bénéfice du Label pour les agneaux concernés | Contrôle supplémentaire  | Retrait du bénéfice du Label + Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)                            | Retrait du bénéfice du Label + Retrait d'habilitation   |
| Abatteur/abattoir | S20    | Couleur de la viande à la coupe | Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents classificateurs | Habilitation | Oui  | Refus temporaire d'habilitation                         | Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni | Refus d'habilitation  | /   |
| Abatteur/abattoir | S20    | Couleur de la viande à la coupe | Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents classificateurs | Suivi        | Oui  | Avertissement   | Lors du prochain contrôle de suivi externe                               | Contrôle supplémentaire   | Suspension d'habilitation<br>(Contrôle supplémentaire)  |
| Abatteur/abattoir | S20    | Couleur de la viande à la coupe | Non respect des critères de labellisation des carcasses                              | Suivi        | Oui  | Avertissement   | Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe                    | Contrôle supplémentaire   | Suspension d'habilitation<br>(Contrôle supplémentaire)  |
| Abatteur/abattoir | S21    | Qualité du gras                 | Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents classificateurs | Habilitation | Oui  | Refus temporaire d'habilitation                         | Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni | Refus d'habilitation  | /   |

| Opérateur         | Numéro               | Points à contrôler                               | Libellés des manquements   | Type                      | Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non) | Mesure de traitement en 1er constat | Modalité de vérification du retour à la conformité                       | Récurrance<br>Mesure de traitement en 2ème constat<br>(et modalité de vérification du retour à la conformité) | Récurrance<br>Mesure de traitement en 3ème constat<br>(et modalité de vérification du retour à la conformité) |
|-------------------|----------------------|--|--|---------------------------|--|-------------------------------------|--|---|---|
| Abatteur/abattoir | S21                  | Qualité du gras                                  | Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents classificateurs | Suivi                     | Oui  | Avertissement                       | Lors du prochain contrôle de suivi externe                               | Contrôle supplémentaire   | Suspension d'habilitation<br>(Contrôle supplémentaire)  |
| Abatteur/abattoir | S21                  | Qualité du gras                                  | Non respect des critères de labellisation des carcasses                              | Suivi                     | Oui  | Avertissement                       | Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe                    | Contrôle supplémentaire   | Suspension d'habilitation<br>(Contrôle supplémentaire)  |
| Abatteur/abattoir | <b>C42</b>           | <b>Classes d'état d'engraissement autorisées</b> | Cf. DCC filière "Agneaux"  | Cf. DCC filière "Agneaux" | Cf. DCC filière "Agneaux"  | Cf. DCC filière "Agneaux"           | Cf. DCC filière "Agneaux"  | Cf. DCC filière "Agneaux"   | Cf. DCC filière "Agneaux"   |
| Abatteur/abattoir | <b>S22 (Cf. C43)</b> | <b>Classes de conformation autorisées</b>        | Cf. DCC filière "Agneaux"  | Cf. DCC filière "Agneaux" | Cf. DCC filière "Agneaux"  | Cf. DCC filière "Agneaux"           | Cf. DCC filière "Agneaux"  | Cf. DCC filière "Agneaux"   | Cf. DCC filière "Agneaux"   |
| Abatteur/abattoir | S23                  | Identification des carcasses                     | Modalités d'identification des carcasses prévues non conformes                       | Habilitation              | Oui  | Refus temporaire d'habilitation     | Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni | Refus d'habilitation  | /   |
| Abatteur/abattoir | S23                  | Identification des carcasses                     | Identification et marquages des carcasses et pièces de gros non conforme             | Suivi                     | Oui  | Avertissement                       | Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe                    | Contrôle supplémentaire   | Suspension d'habilitation<br>(Contrôle supplémentaire)  |
| Abatteur/abattoir | S24 (Cf. C44)        | Liste des abats labellisables                    | Cf. DCC filière "Agneaux"  | Cf. DCC filière "Agneaux" | Cf. DCC filière "Agneaux"  | Cf. DCC filière "Agneaux"           | Cf. DCC filière "Agneaux"  | Cf. DCC filière "Agneaux"   | Cf. DCC filière "Agneaux"   |

| Opérateur                                | Numéro        | Points à contrôler  | Libellés des manquements   | Type                      | Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non) | Mesure de traitement en 1er constat | Modalité de vérification du retour à la conformité                       | Récurrance<br>Mesure de traitement en 2ème constat<br>(et modalité de vérification du retour à la conformité) | Récurrance<br>Mesure de traitement en 3ème constat<br>(et modalité de vérification du retour à la conformité) |
|--|---------------|---|--|---------------------------|--|-------------------------------------|--|---|---|
| Abatteur/abattoir                        | S25           | Caractéristiques des abats                                  | Labellisation d'abats non conformes en couleur et/ou aspect  | Suivi                     | Oui  | Avertissement                       | Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe                    | Contrôle supplémentaire   | Suspension d'habilitation<br>(Contrôle supplémentaire)  |
| Atelier de découpe et de conditionnement | S26           | Mode de conditionnement des abats                           | Utilisation de modes de conditionnement non autorisés  | Suivi                     | Oui  | Avertissement                       | Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe                    | Contrôle supplémentaire   | Suspension d'habilitation<br>(Contrôle supplémentaire)  |
| Abatteur/abattoir                        | S27           | Séparation abats-carcasse                                   | Modalités de séparation abats-carcasse prévues non conformes   | Habilitation              | Oui  | Refus temporaire d'habilitation     | Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni | Refus d'habilitation  | /   |
| Abatteur/abattoir                        | S27           | Séparation abats-carcasse                                   | La séparation de la carcasse n'a pas lieu sur la chaîne d'abattage et/ou au moment de l'éviscération | Suivi                     | Oui  | Avertissement                       | Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe                    | Contrôle supplémentaire   | Suspension d'habilitation<br>(Contrôle supplémentaire)  |
| Abatteur/abattoir                        | S28           | Refroidissement des abats                                   | Modalités prévues non conformes  | Habilitation              | Oui  | Refus temporaire d'habilitation     | Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni | Refus d'habilitation  | /   |
| Abatteur/abattoir                        | S28           | Refroidissement des abats                                   | Refroidissement des abats non conformes  | Suivi                     | Oui  | Avertissement                       | Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe                    | Contrôle supplémentaire   | Suspension d'habilitation<br>(Contrôle supplémentaire)  |
| Atelier de surgélation                   | S29 (Cf. C63) | Procédé de surgélation/cinétique de descente en température | Cf. DCC filière "Agneaux"  | Cf. DCC filière "Agneaux" | Cf. DCC filière "Agneaux"  | Cf. DCC filière "Agneaux"           | Cf. DCC filière "Agneaux"  | Cf. DCC filière "Agneaux"   | Cf. DCC filière "Agneaux"   |

| Opérateur   | Numéro                        | Points à contrôler                    | Libellés des manquements   | Type                      | Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non) | Mesure de traitement en 1er constat      | Modalité de vérification du retour à la conformité                       | Récurrance<br>Mesure de traitement en 2ème constat<br>(et modalité de vérification du retour à la conformité) | Récurrance<br>Mesure de traitement en 3ème constat<br>(et modalité de vérification du retour à la conformité) |
|---|-------------------------------|---------------------------------------|--|---------------------------|--|--|--|---|---|
| Atelier de surgélation  | S30 (Cf. C64)                 | Date de durabilité minimale (DDM)     | Cf. DCC filière "Agneaux"  | Cf. DCC filière "Agneaux" | Cf. DCC filière "Agneaux"  | Cf. DCC filière "Agneaux"                | Cf. DCC filière "Agneaux"  | Cf. DCC filière "Agneaux"   | Cf. DCC filière "Agneaux"   |
| Atelier de découpe et de conditionnement                      | S31                           | Modes de conditionnement de la viande | Utilisation de modes de conditionnement non autorisés                        | Suivi                     | Oui  | Avertissement                            | Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe                    | Contrôle supplémentaire   | Suspension d'habilitation<br>(Contrôle supplémentaire)  |
| Abatteur/abattoir<br>Atelier de découpe et de conditionnement | S32                           | Certificat de garantie                | Modalités de délivrance du certificat de garantie prévues non conformes      | Habilitation              | Oui  | Refus temporaire d'habilitation          | Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni | Refus d'habilitation  | /   |
| Abatteur/abattoir<br>Atelier de découpe et de conditionnement | S32                           | Certificat de garantie                | Délivrance du certificat de garantie pour des carcasses non labellisables    | Suivi                     | Oui  | Suspension d'habilitation                | Contrôle supplémentaire  | Retrait d'habilitation  | /   |
| Tous opérateur  | Toutes exigences S concernées | Toutes exigences S concernées         | Absence ou non pertinence des procédures de l'opérateur                      | Habilitation              | Cf. DCC filière "Agneaux" manquement CXX                         | Cf. DCC filière "Agneaux" manquement CXX | Cf. DCC filière "Agneaux" manquement CXX                                 | Cf. DCC filière "Agneaux" manquement CXX  | Cf. DCC filière "Agneaux" manquement CXX  |
| Tous opérateur  | Toutes exigences S concernées | Toutes exigences S concernées         | Procédures de l'opérateur non accessibles, non mises à jour, non pertinentes | Suivi                     | Cf. DCC filière "Agneaux" manquement CXX                         | Cf. DCC filière "Agneaux" manquement CXX | Cf. DCC filière "Agneaux" manquement CXX                                 | Cf. DCC filière "Agneaux" manquement CXX  | Cf. DCC filière "Agneaux" manquement CXX  |

Manquements ODG :

| Numéro | Thématique              | Libellés des manquements  | Type    | Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non) | Mesure de traitement en 1er constat | Modalité de vérification du retour à la conformité    | Récurrence<br>Mesure de traitement en 2ème constat<br>(et modalité de vérification du retour à la conformité) | Récurrence<br>Mesure de traitement en 3ème constat<br>(et modalité de vérification du retour à la conformité) |
|--------|-------------------------|---|---------|--|-------------------------------------|---|---|---|
| A      | Gestion des étiquetages | Non prise en compte de la gestion des étiquetages dans le système documentaire de l'ODG | Initial | Oui  | /                                   | Au plus tard lors de la première évaluation de suivi  | /   | /   |
| A      | Gestion des étiquetages | Défaut de gestion des étiquetages   | Suivi   | Oui  | /                                   | Au plus tard lors de la prochaine évaluation de suivi | <b>Avertissement</b><br>(Evaluation documentaire sur la base des éléments transmis par l'ODG)                 | <b>Evaluation supplémentaire</b><br>(Lors de l'évaluation supplémentaire)                                     |